

# Manifeste

**28 septembre Journée mondiale d'action pour l'accès à l'avortement légal et sûr**  
**Nos corps, notre avenir! Les gouvernements doivent assurer le droit à l'avortement, légal et accessible. Ce droit doit être reconnu maintenant ET inscrit dans le nouveau programme de développement !**

**Le 28 Septembre, Journée Mondiale d'Action pour l'Accès à l'avortement sûr et légal, les militants des droits sexuels et reproductifs appellent les gouvernements du monde entier à mettre fin à la discrimination contre les femmes et les filles, et demandent l'accès et l'information aux services d'avortement sûrs et légaux en tant que leur droit humain.**

Tout en reconnaissant les progrès substantiels réalisés au cours des 20 dernières années de mise en œuvre du Programme d'Action de la CIPD, y compris la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs en tant que droits de l'homme, leur inclusion dans des nombreux cadres politiques nationaux, régionaux et internationaux et le développement des politiques publiques permettant un meilleur accès à la santé sexuelle et reproductive dans le monde, ces progrès n'ont pas été universels et de nombreux pays ne parviennent toujours pas à atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'Action originale de la CIPD (PA).

Nous continuons à voir une forte corrélation entre la pauvreté, la mortalité infantile et maternelle et les pays qui n'ont pas réussi à mettre pleinement en œuvre le Programme d'Action. Il y a un manque d'engagement réel pour garantir le droit des femmes et des jeunes filles à se prononcer sur tous les aspects de leur santé reproductive, y compris le droit de choisir de continuer ou d'interrompre une grossesse. Tous les efforts visant à réduire les taux élevés de mortalité maternelle (OMD 5) resteront vains sans aborder l'avortement non médicalisé. L'avortement non médicalisé est l'une des principales causes de la mortalité maternelle. On estime que 47.000 femmes meurent chaque année à cause de l'avortement à risque, qui représente environ 13% des décès maternels dans le monde. Cinq millions de femmes sont hospitalisées chaque année pour le traitement des complications liées à l'avortement à risque, comme l'hémorragie et la septicémie. Presque tous les décès liés à l'avortement se produisent dans les pays en développement<sup>i</sup>, avec le plus grand nombre en Afrique, suivie par l'Asie et l'Amérique latine. Dans les pays d'endémie du VIH en Afrique sub-saharienne, nous devons nous assurer que les programmes de traitement du VIH, par exemple, la Prévention de la Transmission Mère-Enfant délivre sur le point focal deux. Ce point inclut la prévention des grossesses non désirées. Les femmes ne devraient pas être contraintes à des programmes visant à livrer des bébés séronégatifs pour le VIH, si elles ne veulent pas poursuivre leur grossesse.

L'accès à l'avortement légal et sûr est un DROIT HUMAIN. Lorsque les gouvernements nient ce droit fondamental de la femme, ils approuvent et tolèrent la violence institutionnelle contre les femmes.

- Depuis 1994, lorsque 179 gouvernements ont signé le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement<sup>ii</sup>, signalant leur engagement à prévenir l'avortement non médicalisé, plus de 25 pays à travers le monde ont libéralisé leurs lois sur l'avortement. Cependant, sept pays d'Amérique latine et des Caraïbes - le Chili, le Nicaragua, le Salvador, le Honduras, le Haïti, le Suriname et la République dominicaine - interdisent encore l'accès à l'avortement en toutes circonstances, même pour sauver la vie de la femme, et près de quatre-vingts autres pays maintiennent des lois sévèrement restrictives sur l'avortement.
- La plupart des pays où les lois sur l'avortement sont sévères sont dans le Sud<sup>iii</sup>. Même si l'accès à l'avortement sans risque et légal a été atteint dans la plupart des pays industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord au cours de la période de réformes libérales entre 1950 et 1985, il y a un certain nombre de tendances et défis inquiétants qui sont représentatifs de la hausse continue des extrémismes religieux, politiques et économiques qui résultent dans l'imposition de mesures restrictives qui empêchent les femmes d'accéder à des services d'avortement accessibles et abordables. L'Irlande et la Pologne sont les exemples les plus frappants de pays qui entretiennent des lois les plus restrictives en Europe, malgré de nombreux appels des organes internationaux de droits humains à réviser la législation, alors que d'autres pays de la région comme la Macédoine et la Lituanie montrent clairement la tendance

à la restriction d'accès ainsi conduisant à la stigmatisation accrue et la discrimination envers les femmes qui choisissent la procédure .

Comme résultat de l'absence d'engagement des gouvernements à créer des cadres juridiques progressistes pour traiter l'avortement à risque et comme conséquence de restreindre l'accès à l'avortement sans risque en raison de la pression des lobbies conservateurs, les femmes et les filles souffrent de violations graves des droits humains, par exemple:

- **La mortalité et la morbidité maternelles:** Criminalisation de l'avortement force les femmes de mener à terme des grossesses non désirées, même dans les cas où il est le résultat d'un viol ou d'une menace à la santé et à la vie, ce qui équivaut à un acte de torture, comme indiqué par les instances internationales des droits humains<sup>iv</sup>. Dans d'autres cas, l'illégalité a poussé les femmes à recourir à des services à risque mettant leur vie et leur intégrité personnelle au risque.

- **Injustice:** Les femmes et les filles sont régulièrement stigmatisées, criminalisées et beaucoup ont perdu leur liberté. Tels sont les cas documentés en El Salvador, au Brésil et au Mexique, où les femmes et les adolescentes ont été signalés à la police par les prestataires de services qui les ont assistées soit lors des complications d'avortements non médicalisés et/ou spontanés, soit lors des complications de la prématurité de mort-nés ou d'autres urgences obstétricales. Après avoir fait face au système de justice répressive et discriminatoire qui viole la présomption d'innocence, dans certains cas, les femmes se sont retrouvées accordé la plus haute des peines allant de 20 à 40 ans de prison.

- **La stigmatisation et la discrimination :** les jeunes, les pauvres et les femmes célibataires sont touchées de manière disproportionnée par la criminalisation de l'avortement. Quand elles terminent la grossesse elles le font dans des situations à haut risque, qui en font une question d'injustice sociale profondément enracinée dans la discrimination liée à leur classe et leur statut d'immigration, économique ethnique et racial entre autres. La stigmatisation qui entoure l'avortement et les femmes défenseuses des droits humains travaillant sur le sujet- femmes, prestataires, pharmaciens et activistes dans nos pays respectifs, contribue à la marginalisation sociale, médicale et juridique de l'avortement. Des communautés entières séparent, stéréotypent et discriminent les femmes qui ont besoin et cherchent d'avortements et les femmes défenseuses des droits humains qui tentent d'aider les femmes à accéder à ce service. En conséquence, les réseaux, les organisations de femmes, les féministes et les défenseurs de droits à l'avortement ont été menacés, harcelés, criminalisés et agressés partout dans le monde, juste parce qu'ils ont remis en question un système patriarcal qui supprime les droits des femmes.

**Les femmes sont systématiquement privées de leurs droits humains fondamentaux.**

## **Appel à l'Action**

Nous devons tenir les gouvernements responsables de leurs engagements existants, et continuer à prendre des mesures pour faire en sorte que les politiques nationales garantissent efficacement l'accès à des services d'avortement de qualité, sécurisés, légaux, abordables, accessibles et conviviaux à la jeunesse, ainsi que des informations sur la façon de localiser et d'accéder ces services. **Il est également essentiel que cet engagement existant sur l'accès à l'avortement légal et sûr soit inclus dans les résultats et les recommandations des processus d'examen de la CIPD, OMD qui guideront l'élaboration des Objectifs de Développement Durable (ODD) et le programme de développement Post2014 -2015.**

**Le nouveau programme de développement DOIT établir fermement le droit à l'accès à l'avortement légal et sûr**

Les gouvernements à travers le monde sont actuellement impliqués dans le processus d'évaluation des réalisations dans le cadre du programme de développement mondial actuel exprimé dans huit Objectifs visionnaires du Millénaire pour le développement (OMD). Nous ne pouvons pas parler de développement durable sans le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles dans toutes leurs dimensions.

Si l'on espère aborder les échecs des 20 dernières années et avoir une approche holistique, les énoncés prospectifs, et le programme de développement post-2015 pertinent, nous croyons que les droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR) doivent être au cœur des objectifs et des cibles et, aller au-delà d'une réflexion très étroite de DSSR comme «santé maternelle» ou «santé reproductive» seulement.

S'appuyant sur les documents internationaux progressistes existants tels que le Plan d'Action de Maputo et les documents récents de résultats de l'évaluation de la CIPD comme la Déclaration du Forum de Jeunes d Bali, le sommaire du président de la réunion de la CEE à Genève, et le Consensus sur la population et le développement de Montevideo, qui couvrent les droits sexuels et reproductifs, l'éducation intégrale à la sexualité et demandent aux gouvernements d'envisager la révision des lois qui criminalisent l'avortement, **les DSSR doivent inclure droit à l'avortement, le plaisir, les jeunes, l'accès à la contraception, l'orientation sexuelle et l'identité de genre; particulièrement pour les groupes les plus vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les travailleurs de sexe, LGBTQI et autres.** Les droits humains doivent être explicitement cités, étant entendu que tous les efforts significatifs en faveur du développement durable doivent positionner le peuple comme moteurs du développement plutôt que récepteurs passifs des priorités et programmation de l'aide.

### **LE MOMENT D'AGIR C'EST MAINTENANT!**

Les organisations soussignées appellent les Etats à l'occasion du 28 Septembre, Journée Mondiale d'Action pour l'Accès à l'Avortement Légal et Sûr de garantir que les droits et la santé sexuelle et reproductive avec une référence explicite à l'avortement sûr et légal deviennent une partie intégrante du nouveau cadre de développement en s'engageant à :

1. Donner la priorité à la question de l'avortement sans risque et légal en conformité avec les engagements internationaux antérieurs tels que la CEDF, PIDESC, PA-CIPD, le Protocole de Maputo et les traités internationaux relatifs aux droits humains.
2. Dépénaliser l'avortement, éliminer tous les obstacles juridiques et de mise en œuvre pour garantir l'accès la procédure pour l'interruption de grossesse complète, gratuit et de haute qualité, sans exigences relatives au consentement matrimonial ou parental.
3. Libérer immédiatement et mettre fin à la criminalisation des jeunes et des femmes incarcérées en raison de la de l'avortement, en particulier dans les pays où l'interdiction est absolue.
4. Fournir des informations fiables et scientifiquement exactes sur l'accès à l'avortement légal et sûr à toute la population sans discrimination et, prendre des mesures pour limiter la stigmatisation et la désinformation relative à l'avortement.
5. Supprimer les barrières socio- culturelles qui renforcent les stéréotypes de genre sur la maternité, stigmatisant les femmes et les filles et les empêchant de prendre de décisions libres et éclairées au sujet de leur sexualité et de leur corps.
6. Assurer que la programmation du VIH comprend une lentille de DSSR et donne aux femmes le choix dans les options de traitement, y compris s'il faut continuer une grossesse ou non.
7. Assurer l'accès à une éducation sexuelle complète qui est sensible au genre et basée sur les compétences d'une manière compatible avec les capacités des adolescents et des jeunes.
8. Assurer l'accès universel à la contraception, y compris la contraception d'urgence, de haute variété et qualité, conviviale et adaptée aux besoins des filles, des adolescents et des femmes, tout en garantissant leur confidentialité.
9. Mettre fin au harcèlement, la criminalisation et agression visant les réseaux, les organisations de la société civile, les féministes et les défenseurs des droits sexuels et reproductifs. Assurer la sécurité et l'intégrité pour les défenseurs des droits des femmes menacées par des mécanismes répressifs de l'Etat ou par des groupes civils qui portent la haine et le fondamentalisme.

## Signataires:

- 
- <sup>i</sup> Guttmacher Institute (2012), Facts on Induced Abortion Worldwide, available at [http://www.guttmacher.org/pubs/fb\\_IAW.html](http://www.guttmacher.org/pubs/fb_IAW.html)
- <sup>ii</sup> United Nations, International Conference on Population and Development (ICPD)1994, Programme of Action, see in particular chapter VIII, available at <http://www.un.org/popin/icpd/conference/offeng/poa.html>
- <sup>iii</sup> Center for Reproductive Rights, Abortion Laws Map, available at <http://worldabortionlaws.com>
- <sup>iv</sup> United Nations, Report of the Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, Juan E. Méndez (February 1, 2013), available at [http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session22/A.HRC.22.53\\_English.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session22/A.HRC.22.53_English.pdf)